



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)



## NOUVEAU QUARTIER DE LA TOUR DU RENARD : LA 1<sup>ÈRE</sup> PIERRE DES 9 PREMIERS LOGEMENTS A ÉTÉ POSÉE

Lundi 8 avril 2024, une cérémonie de pose de 1<sup>ère</sup> pierre était organisée pour donner le coup d'envoi de la reconstruction du nouveau quartier de la tour du renard.

Avec cette opération de construction du premier îlot de 9 logements individuels, une page de l'histoire de la ville d'Outreau se tourne et le dossier de renouvellement urbain entre pleinement dans sa phase opérationnelle. Les maisons contemporaines de type 3 et 4 disposeront toutes d'un jardin équipé d'un abri et d'une place de stationnement.

Les travaux démarrent en juin 2024, la livraison est prévue à l'été 2025.

Par ailleurs, une maison des services, construite par la ville d'Outreau et la Région, accueillera les habitants porteurs de projets autour d'activités éducatives et tournées vers le numérique. Ce quartier inclusif accueillera également un nouveau foyer EPDAHAA (Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie) confortable et doté de services intégrés. Il sera construit sur le site en 2025-2026.

Le nouveau quartier de la Tour du renard disposera de cheminements piétons, de pistes cyclables et de nouvelles voiries. L'objectif est d'apporter un cadre de vie de qualité aux habitants, avec une offre locative durable dans un quartier verdoyant.



Le 1<sup>er</sup> îlot de reconstruction compte 9 logements individuels.



De gauche à droite au 1<sup>er</sup> plan : **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, **Patrick Leverino**, Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, **Jean-Louis Cottigny**, Président de Pas-de-Calais habitat, Conseiller départemental délégué au logement et à l'habitat, **Sébastien Chochois**, Maire d'Outreau, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Conseiller départemental, **Frédéric Cu villier**, ancien Ministre, Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Maire de Boulogne/ Mer, ont posé la 1<sup>ère</sup> pierre le 8 avril dernier.

## VOTRE AGENCE

**Résidence les Glycines**  
75 rue des Peupliers à Outreau

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h**
- Mardi de **14h à 18h**
- Mercredi de **13h30 à 15h30**
- Jeudi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h30**
- Vendredi de **13h30 à 15h30**



**Votre responsable d'agence :**  
Franck Bousignière

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

### Votre conseiller(e) logement vous reçoit à la Direction territoriale :

- 87 bis boulevard de la liberté à Outreau

Il vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

### Votre conseillère sociale Mélanie Arsicaud vous reçoit sur rendez-vous à la Direction territoriale :

- 87 bis boulevard de la liberté à Outreau

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.

**Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :**  
☎ 03 21 62 62 62

**Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :**



03 21 21 93 10  
monlogista.fr